

**République française**

**La Française des jeux**

**REGLEMENT PARTICULIER DU JEU DE LOTERIE INSTANTANEE DE LA  
FRANÇAISE DES JEUX ACCESSIBLE PAR INTERNET DENOMME  
« MILLIONNAIRE »**

**NOR : FDJJ1608308X**

**Article 1<sup>er</sup>  
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile, publié au Journal officiel de la République française, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « Millionnaire » seront, en principe, possibles à compter du 17 mai 2016. Si la date du 17 mai 2016 ne pouvait pas être respectée, pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site internet [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

**Article 2  
Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 6 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 10 euros.

**Article 3  
Lots**

Pour chaque bloc d'unités de jeu à 10 euros, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
4 lots de	1 000 000 €	4 000 000 €
4 lots de	100 000 €	400 000 €
6 lots de	10 000 €	60 000 €
200 lots de	1 000 €	200 000 €
24 000 lots de	150 €	3 600 000 €
60 000 lots de	100 €	6 000 000 €
108 800 lots de	50 €	5 440 000 €
840 000 lots de	20 €	16 800 000 €
760 000 lots de	10 €	7 600 000 €
1 793 014 lots formant un total de		44 100 000 €

Le montant des lots indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs surfaces ou zones de jeu gagnantes sur une même unité de jeu.

## **Article 4**

### **Description du jeu**

4.1 Le joueur valide sa mise de 10 € en cliquant sur le bouton « JOUEZ ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de l'unité de jeu, à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il peut en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

4.2. L'unité de jeu est représentée par 4 surfaces de jeu indépendantes dénommées « Jeu 1 », « Jeu 2 », « Jeu 3 » et « Jeu 4 ». A tout moment de l'unité de jeu, le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO » afin de révéler automatiquement les zones de jeu occultées.

4.3. La 1<sup>ère</sup> surface de jeu dénommée « Jeu 1 » :

4.3.1. La 1<sup>ère</sup> surface de jeu est représentée par une roue constituée de 6 zones de jeu comportant pour chacune trois étoiles. A chaque zone de jeu est associée une case sur laquelle figure la mention « GAIN ».

4.3.2. L'élément inscrit sous chaque étoile est un symbole et l'élément inscrit sous chaque case « GAIN » est une somme en euros inscrite en chiffres.

4.3.3. Pour chaque zone de jeu, le joueur clique sur les 3 étoiles et sur la case « GAIN » et découvre les éléments visés au 4.3.2.

Si le joueur découvre 2 symboles identiques dans une même zone de jeu, il remporte la somme découverte sous la case « GAIN » associée à cette zone de jeu.

4.3.4. Le « Jeu 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.4. La 2<sup>ème</sup> surface de jeu dénommée « Jeu 2 » :

4.4.1. La 2<sup>ème</sup> surface de jeu est constituée de 8 zones de jeu représentant des lingots.

4.4.2. L'élément inscrit sous chaque zone de jeu est une somme en euros inscrite en chiffres. Il y a 8 sommes en euros à découvrir.

4.4.3. Le joueur clique sur chacune des 8 zones de jeu représentant des lingots et découvre les éléments visés au sous-article 4.4.2. S'il découvre 2 sommes en euros identiques, il remporte cette somme.

4.4.4. Le « Jeu 2 » est perdant dans tous les autres cas.

4.5. La 3<sup>ème</sup> surface de jeu dénommée « Jeu 3 » :

4.5.1. La 3<sup>ème</sup> surface de jeu est constituée de trois zones de jeu composée chacune d'un symbole « Diamant » et d'un symbole « Saphir ». A chaque zone de jeu est associée une case sur laquelle figure la mention « GAIN ».

4.5.2. L'élément inscrit sous chaque symbole est un poids en grammes et l'élément inscrit sous chaque case « GAIN » est une somme en euros inscrite en chiffres.

4.5.3. Le joueur clique, pour chacune des 3 zones, sur les symboles « Diamant », « Saphir » et la case « GAIN » et découvre les éléments visés au sous-article 4.5.2.

Pour chaque zone de jeu, si le joueur découvre que le poids en grammes associé au symbole « Diamant » est supérieur au poids en gramme associé au symbole « Saphir », il remporte la somme en euros découverte sous la case « GAIN » associée à cette zone de jeu.

4.5.4. Le « Jeu 3 » est perdant dans tous les autres cas.

4.6. La 4<sup>ème</sup> surface de jeu dénommée « Jeu 4 » :

4.6.1. La 4<sup>ème</sup> surface de jeu est constituée de 6 zones de jeu représentant chacune des pièces de monnaie.

4.6.2. Les éléments inscrits sous chacune des zones de jeu sont un symbole et une somme en euros inscrite en chiffres.

4.6.3. Le joueur clique sur chacune des 6 zones de jeu et découvre les éléments visés au sous-article 4.6.2. S'il découvre un symbole « sac », il remporte la somme en euros associée à ce symbole.

4.6.4. Le « Jeu 4 » est perdant dans tous les autres cas.

4.7. A l'issue de ces opérations, si l'unité de jeu est gagnante, les gains correspondants s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.8. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 11 mai 2016.

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI